

ÉDITO

PAR JEAN WEMAËRE, PRÉSIDENT DE LA FFP

ASSUMONS NOTRE TRANSFORMATION !

La formation professionnelle est un secteur économique à part entière. Et comme tous les secteurs, elle est depuis plusieurs années impactée par les nouveaux outils et comportements issus de la transformation digitale.

La digitalisation, c'est une opportunité formidable pour améliorer l'accès du plus grand nombre à la formation, mais aussi pour apporter une réponse plus adaptée au profil de chacun. Le 'blended-learning' s'impose face au stage traditionnel inspiré du modèle scolaire. Se mêlent ainsi de plus en plus étroitement le présentiel et le distanciel, le contact humain et les outils digitaux, l'apprentissage collaboratif et le 'rapid learning'.

C'est aussi une responsabilité forte pour le secteur de la formation professionnelle. Jamais les métiers n'ont évolué aussi rapidement. Nous ignorons la plupart des emplois qu'occuperont les générations futures. Face à ce défi, les entreprises de formation gagnent en agilité pour apporter une réponse sur-mesure et juste-à-temps aux besoins en compétences des entreprises.

Se transformer, c'est être à la hauteur de cette responsabilité. C'est la garantie d'apporter toujours à la société, compétitivité, innovation, cohésion, et croissance.

Alors oui, assumons fièrement notre transformation !

SOMMAIRE

REGARDS CROISÉS

P.2



GUY MAMOU-MANI

Vice-Président du Conseil National du Numérique, co-Président du Groupe Open, past-Président de Syntec Numérique

NADINE GAGNIER

Membre du bureau et de la Commission sociale de la FFP, membre du Conseil d'administration de l'Apec, présidente de Man'agir Consultants



DOSSIER SPÉCIAL « DIGITALISATION DE LA FORMATION » P.4 LA FFP S'ENGAGE DANS UN PROJET D'AMPLEUR

REGARDS SUR L'ENTREPRISE P.6 EXPÉRIMENTATION SUR LA FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL : INTERVIEW DE BÉATRICE DELAY (CNEFOP)

REGARDS SUR LA VIE DE LA BRANCHE P.8 - ÉVOLUTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ORGANISMES DE FORMATION - LE REGARD DE BÉNÉDICTE DESPRIN (COMMISSION SOCIALE FFP)

REGARDS SUR LA PROFESSION EN MOUVEMENT P.10 LES MANIFESTATIONS DE LA FFP



GUY MAMOU-MANI,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DU
NUMÉRIQUE, CO-PRÉSIDENT DU GROUPE OPEN,
PAST- PRÉSIDENT DE SYNTEC NUMÉRIQUE



NADINE GAGNIER
MEMBRE DU BUREAU ET DE LA COMMISSION
SOCIALE DE LA FFP, MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'APEC, PRÉSIDENTE
DE MAN'AGIR CONSULTANTS

EN QUOI LA DIGITALISATION IMPACTE-T-ELLE L'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN DES ENTREPRISES ?

GUY MAMOU-MANI

Aujourd'hui, l'essentiel des entreprises de taille importante ont compris la nécessité de leur transformation numérique. Les PME, en revanche, sont en retard. Par exemple, seulement deux tiers des PME françaises ont un site web contre 85% en Allemagne. Mais le principal enjeu de la transformation digitale n'est plus technologique. L'enjeu qui reste à résoudre, c'est l'accompagnement au changement. C'est un défi humain avant tout. Et la formation est la première réponse à ce défi.

Prenons l'exemple d'un ouvrier. Comment aujourd'hui imaginer qu'un ouvrier travaille comme au XX^e siècle ? L'ouvrier du XXI^e siècle gèrera désormais une chaîne de montage avec une tablette. Tous les secteurs économiques sont impactés. Il faut un effort colossal dans le capital humain pour accompagner les changements de métiers. Si nous résistons à cette transformation, nous ne protégerons pas les emplois d'aujourd'hui et nous ne créerons pas les emplois de demain.

COMMENT LA FORMATION PROFESSIONNELLE PEUT-ELLE ACCOMPAGNER LA DIGITALISATION DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ?

GUY MAMOU-MANI

Le secteur du numérique souffre cruellement d'un manque de talents. Aujourd'hui, nous créons 12 000 postes chaque année mais le besoin est à 10 000 postes supplémentaires par an et nous ne parvenons pas à les pourvoir par manque des compétences nécessaires. Ce serait même le double si on ajoute les besoins de nos clients !

La formation doit être au plus près des besoins des entreprises. Les prérequis pour entrer dans notre secteur relèvent plutôt des 'soft skills' et donc avec une formation en bonne adéquation avec les besoins, nous créerons ces 10 000 emplois. Tous les profils sont concernés, et pas seulement les hyper qualifiés. Nous avons besoin de techniciens, que ce soit pour l'administration des données, le cloud computing, le web design, etc.

NADINE GAGNIER

La digitalisation bouleverse en profondeur à la fois les emplois et l'organisation du travail dans les entreprises. L'ensemble de la chaîne des métiers est concerné par la digitalisation, de la gestion administrative en passant par la vente, le marketing... jusqu'à la direction générale. La digitalisation commence d'ailleurs parfois avant tout par la prise de conscience, l'accompagnement du dirigeant lui-même. Sur chacune des grandes familles de métiers, on constate une obsolescence de plus en plus rapide des compétences professionnelles.

Les organisations qui placent le capital humain au cœur des changements et au cœur de la stratégie se donnent les moyens de faire de la transformation digitale une opportunité. En rendant leur organisation plus agile et plus apprenante, elles gagnent en compétitivité. C'est le sens des témoignages qu'a reçus la FFP dans le cadre de la mission « Capital humain et formation professionnelle, investissements pour la compétitivité » qu'elle a menée sur mandat des Ministères de l'Économie et du Travail.

NADINE GAGNIER

La formation professionnelle est le principal levier d'innovation de tous les secteurs de l'économie, que ce soit dans l'industrie ou dans les services. Cela passe à la fois par une montée en gamme sur les compétences techniques ('hard skills'), et sur

"LA FORMATION PROFESSIONNELLE EST LE PRINCIPAL LEVIER D'INNOVATION DE TOUS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE."

N. GAGNIER

les compétences transverses ('soft skills'), dont l'importance est trop souvent sous-estimée en France. C'est un enjeu économique mais aussi social et sociétal : on estime qu'entre 30%

La formation professionnelle doit donc être une cause nationale. Premièrement, pour accompagner la transformation des entreprises, du numérique comme de l'ensemble des secteurs de l'économie. Plus les actifs seront formés, plus notre pays sera compétitif.

Deuxièmement, pour former les citoyens à la vie en société à l'ère du numérique. Les consommateurs achètent désormais en ligne et les jeunes utilisent les réseaux sociaux : ils doivent être formés à la cybersécurité. Les démarches administratives elles-mêmes se font désormais en ligne : tout le monde doit y avoir accès. Troisièmement, pour adapter les formations initiales aux besoins en compétences des entreprises.

Comment peut-on encore former les médecins comme hier alors que l'intelligence artificielle révolutionne les méthodes de chirurgie, l'imagerie médicale, etc. ?

QUELLES PISTES CONCRÈTES POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DIGITALE DU SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

GUY MAMOU-MANI

Bravo à la FFP et à ses adhérents pour avoir compris que le secteur de la formation professionnelle est totalement révolutionné par le numérique ! Car l'on voit encore des secteurs qui ne se jugent pas concernés par la digitalisation ! Comme vous le constatez, il faut faire attention cependant à ne pas confondre transformation numérique et e-learning.

"AUX DIRIGEANTS D'ORGANISMES DE FORMATION, JE DIS QUE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EST INÉLUCTABLE."

G. MAMOU-MANI

Le digital permet à la fois de massifier et d'individualiser, notamment grâce au big data. Mais le distanciel ne peut pas être la réponse unique. Il faut un contact humain, et la formation en présentiel, qui peut d'ailleurs mobiliser des outils numériques, reste souvent pertinente. Le multimodal est désormais la règle.

Aux dirigeants d'organismes de formation, je dis que la transformation numérique est inéluctable : ne résistez pas mais accompagnez-la ! Demandez-vous comment la transformation numérique transforme votre offre mais aussi votre outil de production ou encore votre canal de distribution et enfin votre marque ! C'est ce que nous appliquons dans nos métiers du numérique et ce que tous les secteurs vont devoir appliquer !

et 70% des métiers de demain n'ont pas encore été inventés. Les actifs qui risquent de voir leur profession évoluer doivent pouvoir se réorienter vers un nouveau métier. C'est donc aussi un enjeu majeur d'employabilité.

Le secteur de la formation professionnelle, qui représente 150 000 salariés, doit donc lui-même être accompagné dans sa digitalisation. Comme le montre une étude récente de la Branche des organismes de formation, tous les métiers des entreprises de formation sont concernés par la digitalisation. C'est le cas notamment de la commercialisation de l'offre et du marketing et, bien évidemment, des équipes pédagogiques.

(NB : l'étude est disponible sur le site de la FFP : www.ffp.org).

NADINE GAGNIER

Il faut d'abord préciser que la plupart des entreprises de formation sont engagées dans une démarche de digitalisation. Les trois quarts des adhérents de la FFP proposent aussi une offre en 'blended-learning', selon l'Observatoire Économique de la FFP 2016.

Pour aller plus loin, il faut d'abord mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire permettant aux modalités innovantes de formation de se développer. Comme vient de le souligner l'IGAS dans un rapport sur la transformation digitale de la formation professionnelle, la réglementation française a freiné la digitalisation de l'offre de formation. La FFP a proposé avec Nicolas Bouzou des pistes concrètes pour accélérer l'innovation dans notre secteur (NB : le Livre Blanc *Libérer la formation* est disponible sur le site de la FFP).

La Branche a également un rôle important à jouer pour accompagner l'évolution des métiers des entreprises de formation. Et la FFP, enfin, vient de lancer un projet d'ampleur avec OPCALIA pour accélérer la transformation digitale de la formation professionnelle. Des actions concrètes seront déployées pour accompagner les entreprises de formation et digitaliser des parcours de formation, notamment en alternance.

(NB : voir ci-après le dossier spécial de ce numéro).

LA FFP S'ENGAGE AVEC OPCALIA POUR LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

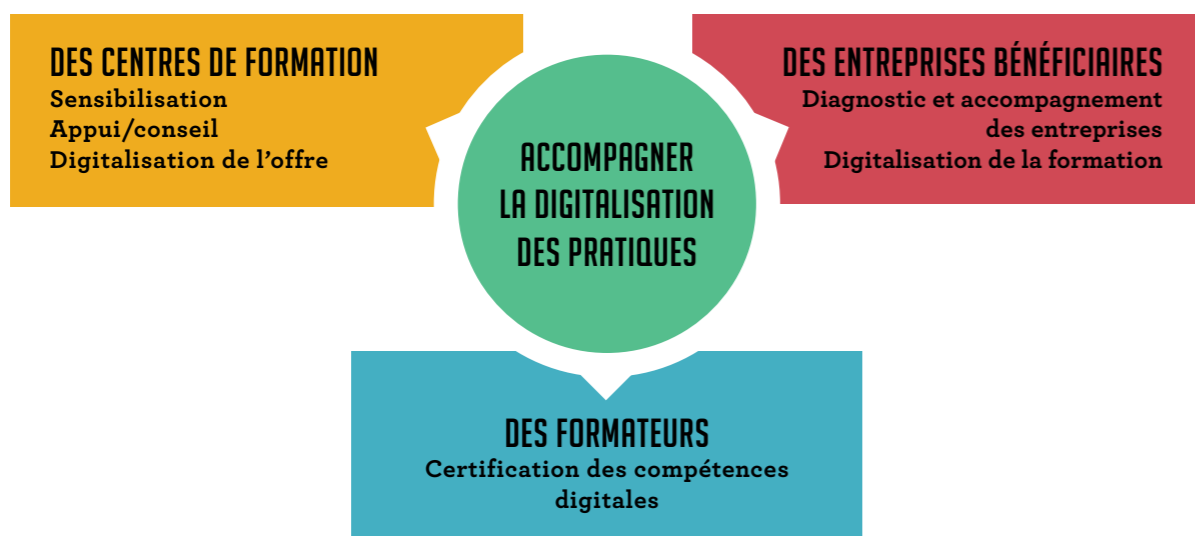
LA FFP ET OPCALIA ONT LANCÉ EN MAI UN PROJET D'AMPLEUR NATIONALE VISANT À ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Ce projet intitulé « La formation digitale au service de l'employabilité et de la compétitivité » est cofinancé par les pouvoirs publics dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Il s'appuiera, sur une durée de cinq ans (évaluation comprise), sur plusieurs actions déployées à l'échelle nationale et d'autres plus spécifiquement ancrées sur le territoire breton. Il accompagnera à la fois les entreprises de formation, les CFA, les formateurs et les TPE/PME bretonnes dans la digitalisation de leurs pratiques de formation.



LE PROJET « LA FORMATION DIGITALE AU SERVICE DE L'EMPLOYABILITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ »



MÉTHODOLOGIE

Les actions portées dans le cadre du projet sont cofinancées par les pouvoirs publics et par les bénéficiaires des actions. La FFP pilotera plus spécifiquement les actions « digitalisation des entreprises de formation » et « certification des compétences digitales des formateurs ». Elle mettra également en place des expérimentations de digitalisation de parcours de formation en alternance. Elle fera pour cela appel à des prestataires, dans le cadre d'appels d'offres rendus publics, une fois le cahier des charges conçu (voir calendrier prévisionnel).

CALENDRIER GLOBAL PRÉVISIONNEL

2017

3^e trimestre :
conception et appels à projets

4^e trimestre :
conception technique

2018

expérimentations, puis déploiement des actions avec ajustements éventuels

2019-2022

déploiements nationaux et évaluation

« LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SONT EN PLEINE TRANSFORMATION DIGITALE.

GRÂCE À CE PROJET D'UNE AMPLEUR SANS PRÉCÉDENT, NOUS ALLONS ACCÉLÉRER CETTE TRANSFORMATION AFIN QUE LA FORMATION SOIT ELLE-MÊME ENCORE DAVANTAGE LE LEVIER DE LA DIGITALISATION DES AUTRES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE. L'ENJEU EST MAJEUR TANT EN TERMES DE COMPÉTITIVITÉ QUE D'EMPLOYABILITÉ. »

JEAN WEMAËRE, PRÉSIDENT DE LA FFP

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR LE PROJET ET AVEZ D'AUTRES INTERROGATIONS ?

Vous trouverez toutes les informations utiles et mises à jour sur les sites des partenaires : www.ffp.org et www.opcalia.com

Et tout le long du projet, nous relayerons les témoignages et les réalisations concrètes des partenaires sur les réseaux sociaux :



EXPÉRIMENTATION SUR LA FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL (FEST)

INTERVIEW



BÉATRICE DELAY
CNEFOP

UNE EXPÉRIMENTATION A ÉTÉ LANCÉE RÉCEMMENT AUTOUR DE LA FEST : POURQUOI ?*

Le modèle français repose jusqu'à présent sur une vision relativement séparatiste entre travail et formation. Ainsi, la FEST n'a pas d'existence réelle dans le système institué de la formation professionnelle. Pour autant le travail est reconnu de manière relativement consensuelle comme un vecteur potentiel de développement de compétences.

C'est ce dont attestent implicitement les plans successifs de développement de l'alternance ou l'instauration en janvier 2002 de la VAE comme voie d'accès à la certification. Il faut trouver une issue à cette situation paradoxale.

Cette expérimentation est également motivée par la volonté de répondre aux enjeux des PME-TPE qui peinent à trouver des réponses à leurs besoins spécifiques en compétences. L'hypothèse sous-jacente est que la FEST peut constituer une réponse adaptée à leurs enjeux de professionnalisation et contextes d'action, car notamment elle fabrique, par construction, des compétences directement articulées aux activités réelles de travail.

QUELS SONT VOS OBJECTIFS À TRAVERS CETTE EXPÉRIMENTATION ?

Copilotée par la DGEFP, le COPANEF, le FPSPP et depuis peu le CNEFOP, l'expérimentation vise notamment à améliorer l'accès à la formation professionnelle, notamment dans les TPE-PME, en favorisant le développement de formations en situation de travail.

Cela passe par l'identification et la formalisation des conditions de reconnaissance (y compris réglementaires) mais aussi des leviers d'efficacité en termes de production de compétences, des formations en situation de travail. Cela passe aussi par une professionnalisation de l'ensemble des parties prenantes sur cette question, et notamment des OPCA.

QUELS PREMIERS ENSEIGNEMENTS PEUT-ON RETIRER DE L'EXPÉRIMENTATION ?

On constate tout d'abord que certaines situations de travail sont problématiques à transformer en situation de formation.

Dans le BTP par exemple, il n'est pas toujours aisé de prendre le temps d'analyser les pratiques, compte tenu de la pression des objectifs de production et des délais de réalisation des chantiers. Sachant que les concepteurs de l'expérimentation ont posé comme critère d'éligibilité des FEST l'alternance de phases d'immersion dans des situations de travail organisées à des fins didactiques, avec des « moments de réflexivité » indispensables pour penser l'action et consolider les apprentissages.

Pour les entreprises de formation, la FEST nécessite une posture d'« accompagnant » plutôt que de « sachant » et encourage une plus grande agilité dans la conception

et la mise en œuvre de l'action de formation, pour être notamment en capacité de composer avec les aléas de l'activité de production.

Du point de vue réglementaire, les ouvertures aménagées par la loi Travail ont créé un contexte institutionnel plus accueillant pour des formules pédagogiques alternatives au stage.

Un des bénéfices collatéraux majeurs de la FEST est d'inciter l'entreprise à ré-internaliser une fonction formative qu'elle a eu tendance pendant des décennies à externaliser et déléguer à l'offre de formation. La FEST est propice à encourager le développement d'une culture de la transmission au sein de l'entreprise.

**“ POUR LES ENTREPRISES DE FORMATION,
LA FEST NÉCESSITE UNE POSTURE
D'« ACCOMPAGNANT » PLUTÔT
QUE DE « SACHANT » ET ENCOURAGE
UNE PLUS GRANDE AGILITÉ DANS
LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ACTION DE FORMATION ”**

B.DELAY

i DÉFINITION DE LA FEST

La FEST est un processus guidé et itératif caractérisé par un aménagement organisationnel et managérial visant à rendre les situations de production formatives et articulées avec une analyse réflexive de l'expérience du travail.
(Mémoire technique relatif au projet d'expérimentation 'FEST', DGEFP, 20 mai 2015)

📅 CALENDRIER DU PROJET

Novembre 2015

lancement de l'expérimentation avec 11 OPCA (OPCALIA, Agefos PME, Actalians, Constructys, AFDAS, OPCALIM, etc.)

Mi-Juin 2017

bilan intermédiaire des premiers résultats de l'expérimentation

Décembre 2017

terme officiel de l'expérimentation

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

91%

DES SALARIÉS DÉCLARENT QUE LEUR TRAVAIL IMPLIQUE D'APPRENDRE DES COMPÉTENCES NOUVELLES CE QUI NÉCESSITE DE DYNAMISER LES APPRENTISSAGES INFORMELS. (BREF DU CÉREQ, AVRIL 2017)

1/5

LE CÉREQ ESTIME QU'EN FRANCE UNE FORMATION SUR CINQ PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME DE LA FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL. ELLE EST SURTOUT MISE EN ŒUVRE LORS DE L'ARRIVÉE D'UN SALARIÉ SUR UN NOUVEAU POSTE OU POUR ACCOMPAGNER UN CHANGEMENT DANS LE CONTENU DU TRAVAIL (ÉTUDE CÉREQ, « QUAND LA FORMATION CONTINUE... », AVRIL 2014)

69%

DES SALARIÉS PENSENT QUE C'EST SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL QUE LA FORMATION EST LA PLUS EFFICACE. (ÉTUDE ACCENTURE, JANVIER 2017)

CONVENTION COLLECTIVE DES ORGANISMES DE FORMATION : UN SYSTÈME INNOVANT DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS À VENIR !

APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE RÉFLEXION ET DE NÉGOCIATIONS PARITAIRES RICHES ET CONSTRUCTIVES, UN ACCORD DE BRANCHE RÉVISANT LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS A ÉTÉ SIGNÉ ENTRE LA FFP ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES LE 16 JANVIER 2017.

Désormais, il s'agit d'entrer dans une logique de compétences requises par l'emploi, au-delà des caractéristiques attachées au salarié telle que le diplôme ou l'ancienneté. La classification sera déterminée selon six critères communs classants :

- l'autonomie,
- le management,
- le relationnel,
- l'impact,
- l'ampleur des connaissances,
- la complexité et le savoir-faire professionnel.

Ce sont bien les compétences mobilisées par l'emploi qui seront pesées au regard de ces critères.

Ils seront bonifiés le cas échéant par deux autres critères : la responsabilité juridique et le poste interfilière. A l'issue de l'application de ces critères classants, l'emploi occupé par le salarié sera positionné sur un des 31 paliers de la grille de classification (voir schéma sur la page suivante).

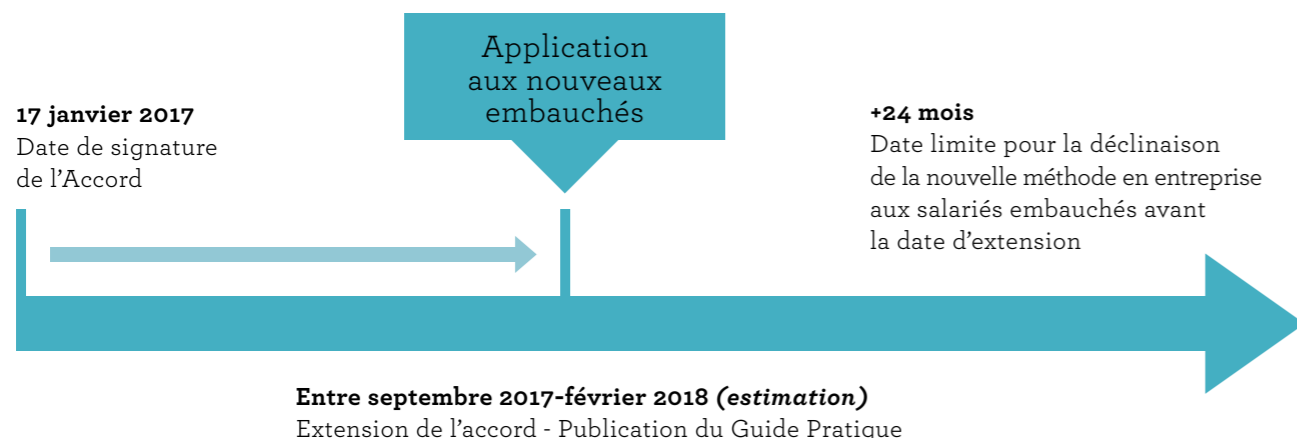
Dans un contexte d'accélération des mutations sociales et technologiques, cette nouvelle méthode permet notamment de s'adapter à la transformation des métiers et d'anticiper ceux de demain.

Afin d'accompagner les entreprises et les salarié(e)s dans cet important chan-

gement, un guide pratique de prise en main est à ce jour en cours d'élaboration.

Ce nouveau système sera applicable à partir de sa date d'extension par l'Administration et décliné en entreprise selon certaines modalités (cf. schéma ci-dessous).

i En cas de question, vous pouvez vous adresser à : ffp@ffp.org (objet : classification)



LE "REGARD DE" BÉNÉDICTE DESPRIN



BÉNÉDICTE DESPRIN

Présidente de la Commission Paritaire d'Interprétation et membre de la Commission Sociale de la FFP, Directrice Ressources Humaines et Sociales, groupe IMT

LE NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION REPOSE SUR LES COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR L'EMPLOI QU'OCCUPE LE SALARIÉ. POUR QUELLES RAISONS ?

Ce choix a été opéré en 2012, pour aller vers une méthode permettant l'agrégation de nouveaux métiers dans notre secteur. Il permet notamment de prendre en compte les évolutions technologiques et organisationnelles, et ainsi d'actualiser le classement de nos emplois et de leurs compétences associées. Il s'agit de valoriser ces compétences dans le respect de nos environnements et de leurs évolutions.

PENDANT SA PHASE DE CONSTRUCTION, CE NOUVEAU SYSTÈME A FAIT L'OBJET DE PLUSIEURS TESTS-TERRAIN AUPRÈS D'ORGANISMES DE FORMATION DE TOUTES TAILLES ET DE TOUS SECTEURS. POURQUOI ?

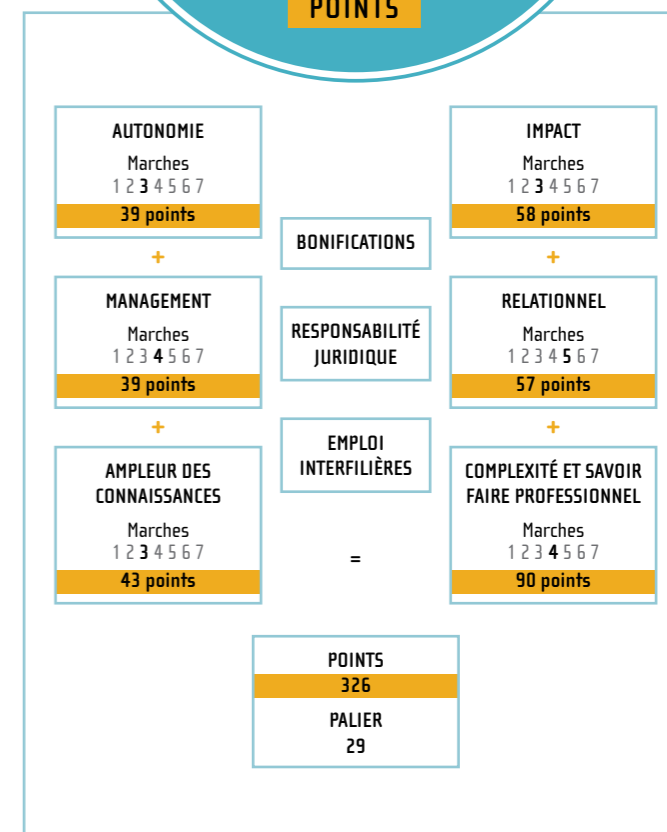
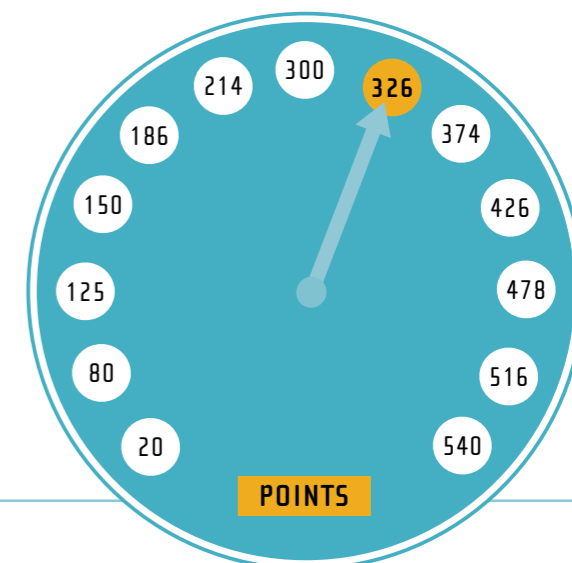
Ces tests ont été tout simplement indispensables pour plusieurs raisons :

- s'assurer de la compréhension de la nouvelle méthode, pour pouvoir amender sa formulation le cas échéant ;
- tenir compte des remarques utiles en termes d'amélioration ;
- pouvoir s'assurer d'un impact global neutre sur les rémunérations.

DANS QUELLE MESURE UNE COMPÉTENCE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME MOBILISÉE DANS L'EMPLOI ?

Deux conditions cumulatives sont à remplir : la compétence doit être mobilisée de manière significative (au cœur des missions) et pérenne (dans la durée).

LA LOGIQUE DU NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS : LA PESÉE DES CRITÈRES



Une fois l'accord étendu, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la FFP : www.ffp.org

RETOURS SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFP !

Qualité, innovation en formation, valorisation de l'investissement dans le capital humain sont autant de thèmes qui ont animé l'Assemblée Générale annuelle de la FFP qui s'est tenue à Paris le 30 mars dernier et qui a réuni plus de 100 participants.



A cette occasion, Jean WEMAËRE, Président de la FFP, est revenu sur les actions fortes portées en 2016 par la FFP avant de présenter la vidéo du Livre Blanc : « Libérer la Formation » (disponible sur Youtube).

Invité d'honneur, Gérard MESTRALLET, Président du CA d'Enge, Ambassadeur européen pour la formation professionnelle et Président de la Fondation FACE, a rappelé l'importance de la formation comme l'un des leviers majeurs pour répondre aux défis économiques et sociaux de notre pays.



Il a également appelé de ses vœux une coopération entre la Fondation FACE et la FFP dans le but de mieux valoriser les engagements RSE des entreprises qui forment leurs collaborateurs.

ZOOM SUR LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les adhérents de la FFP se sont réunis lors de l'Assemblée Générale pour élire ou réélire pour un mandat de trois ans les membres du Conseil d'Administration dans chacun des trois collèges :

- **Collège 1 :**
Nadine GAGNIER (MAN'AGIR CONSULTANTS) : réélue
Valérie JAVELLE (ACTEO FORMATION) : nouvellement élue
Bernard MONTEIL (COHERENCE) : réélu



Valérie Javelle (Acteo Formation)

- **Collège 2 :**
Jean-Marc BEGUIN (EVOCIME) : réélu
Jérôme LEBREC (PROMHÔTE IFITEL) : réélu
Jean-Pierre SCHEVEFFER (ALAJI SAS) : réélu
- **Collège 3 :**
Jacques BAHRY (GROUPE IFG) : élu
Denis DUHIL DE BENAZÉ (RESEAU C&D) : réélu
Claire PASCAL (COMUNDI) : nouvellement élue

RÉÉLECTION A L'UNANIMITÉ DE JEAN WEMAËRE À LA PRÉSIDENTENCE DE LA FFP

Jean WEMAËRE a été réélu à l'unanimité à la Présidence de la Fédération de la Formation Professionnelle lors du Conseil d'Administration du 27 avril dernier.

A l'issue de son élection, le président a rappelé le rôle vital de l'activité de formation professionnelle pour l'employabilité, pour la compétitivité et pour l'innovation de notre pays. Il a dressé une feuille de route ambitieuse pour la FFP qui réunit près de 600 entreprises et leurs 2 000 établissements sur l'ensemble du territoire.

Le Bureau de la FFP a également été reconduit :

- Pierre COURBEBASSE (AFORMAC), Vice-Président
- Bernard MONTEIL (Groupe COHERENCE), Vice-Président
- Éric PARQUET (C3 GROUPE), Vice-Président
- Sylvie PETITJEAN (CREPT FORMATION), Vice-Présidente
- Philippe SCELIN (IRFA), Vice-Président
- Jean-Pierre BARNAUD (CEFPF)
- Vincent COHAS (CESI)
- Loïc CHARBONNIER (AFTRAL)
- Nadine GAGNIER (MAN'AGIR CONSULTANTS)
- Guillaume HUOT (CEGOS)
- Christophe QUESNE (QUILOTOA FORMATION)
- Sana RONDA (LINGUAPHONE France)

MANIFESTATION DE LA FFP EN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES AU CONSEIL RÉGIONAL

Près de 60 invités ont participé à la conférence organisée par la FFP en Auvergne-Rhône-Alpes au Conseil Régional le 24 avril dernier à Lyon sur le thème : « **Les dynamiques d'évolution de la formation professionnelle continue dans l'espace régional** ».

Au programme, une introduction par le consultant Jean-Pierre WILLEMS suivie d'une table ronde et d'un échange avec Stéphanie PERNOD-BEAUDON (Vice-présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage) sur les orientations du Conseil Régional concernant la formation professionnelle continue et l'emploi.



ÉVÈNEMENT FFP SUR LA SILVER ÉCONOMIE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE, LE 13 OCTOBRE 2017 AU SÉNAT !

La Commission « Santé, Sanitaire et social, Services à la personne » présidée par Jean-Pierre SCHEVEFFER (ALAJI) organise un colloque autour du rôle de la formation dans l'accompagnement du développement et de la professionnalisation des métiers liés aux séniors. Cet événement se déroulera au Palais du Luxembourg à Paris, le vendredi 13 octobre 2017 de 9 heures à 13 heures. Il accueillera chercheurs, professionnels de la santé, philosophes, chefs d'entreprise et acteurs de la formation professionnelle.

Parce que les métiers de la santé, de l'aide à l'autonomie, et de l'assistance aux personnes en fin de vie ne vont pas cesser de recruter et de manière importante, le développement des compétences est un réel enjeu pour ces secteurs qui vont avoir un besoin de main d'œuvre qualifiée et spécialisée.



Rendez-vous sur le site de la FFP www.ffp.org pour vous inscrire et consulter le programme !

ABONNEMENT FFP ACTU

ABONNEMENT D'UN AN - 4 NUMÉROS -
AU PRIX DE 40 € TTC. RÈGLEMENT PAR
CHÈQUE À L'ORDRE DE LA FFP

NOM, PRÉNOM
ENTREPRISE FONCTION
ADRESSE
TEL COURRIEL
DATE NOMBRE D'ABONNEMENTS DEMANDÉS

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PRÉSENTATION DE LA FFP

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle) est l'organisation professionnelle représentative des organismes privés de formation, acteur majeur du secteur.

La FFP est membre du MEDEF, de la CPME et de la Fédération SYNTEC.



600

ENTREPRISES PRIVÉES DE FORMATION
ET LEURS 2 000 ÉTABLISSEMENTS
PRÉSENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE



2

MILLIARDS D'EUROS
DE CHIFFRES D'AFFAIRES
CUMULÉS



3.5

MILLIONS
D'APPRENANTS
ACCUEILLIS

PARTENAIRES DE LA FFP

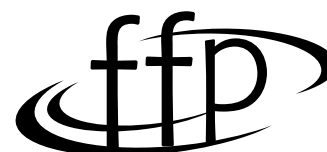


POUR LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES DURABLES

FFP ACTU MAGAZINE D'INFORMATION
TRIMESTRIEL ÉDITÉ PAR LA FÉDÉRATION
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
7 rue Alfred de Vigny 75008 Paris
Tél : 01 44 30 49 49
Fax : 01 44 30 49 18
www.ffp.org
www.cpffp.com
www.ffp-alternance.fr

Retrouvez la FFP sur Twitter :
[@FedeFormPro_FFP](https://twitter.com/FedeFormPro_FFP)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean Wemaëre
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE : Emmanuelle Pérès
RÉDACTION : Équipe FFP
RÉALISATION : Digital Village
IMPRESSION : Imprimerie Nory
DÉPOT LÉGAL : 2^e trimestre 2011
PRIX DU NUMÉRO : 10 € TTC
ABONNEMENT ANNUEL : 40 € TTC
ISSN : 1286-5346
COMMISSION PARITAIRE : 0 719 S 0563



Fédération de la Formation Professionnelle